

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

M. le Directeur Général
Direction Générale des Forêts (DGF)
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
30 Rue Alain Savary
1002 Tunis
Tunisie

Tél : 00.216.71.891497
Fax : 00.216.71.794107
Email : abdelhamidkarem@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie :

janvier 2007

3. Pays:

Tunisie

4. Nom du site Ramsar:

Lac et tourbière de Mejen Ech Chitan.

(Le vrai nom en arabe est Mejel ech-Chitan, c'est-à-dire littéralement « La citerne du diable ». Au moment de la préparation des premières cartes à la fin du dix-neuvième siècle, le cartographe français a dû mal entendre et écrire Mejen à la place de Mejel).

5. Carte du site incluse :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): *oui*

b) format numérique (électronique) (optionnel): *oui*

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

Lac : 37°09'02"N 09°05'52"E.

Tourbière : 37°08'58"N 09°05'46"E.

Carte d'état major : Cap Nigrou 1 : 25.000 Feuille 4 SE

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Nord-ouest du pays ; Gouvernorat de Bizerte ; ville la plus proche : Sejenane 4.737 habitants en 2004) ; un kilomètre à l'est du petit village de Sidi Michreg.

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.) **9. Superficie:** (en hectares)

ca. 200 mètres au-dessus de la mer.

Superficie totale : 7 ha, dont lac et zone clôturée : 5 hectares et tourbière : 2 hectares. La tourbière est située dans une espace découverte contiguë à la clôture.

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Le site fait partie de la Chaîne des Mogods, zone boisée de chênes du nord-ouest de la Tunisie, en bordure de mer, près de l'extrémité septentrionale de la Tunisie (et d'ailleurs de l'Afrique). Le lac se trouve au pied du Djebel Chitan (« Montagne du Diable ») d'où son nom. Le lac, peu profond, connu souvent sous le nom de « Lac des nénuphars » car c'est le seul site connu en Tunisie pour cette espèce. Le lac, classée réserve naturelle, est clôturée, et la tourbière est située juste à côté de cette clôture. La tourbière, comme les autres tourbières du nord de Tunisie, est située dans une clairière et occupe une petite partie de la surface de la clairière, étant ronde et d'un diamètre d'au maximum quelques mètres. Les tourbières, rares en Afrique du Nord, présentent un grand intérêt, d'une part à cause de leur rareté même dans la région, d'autre part parce que l'analyse du pollen trouvé lors des sondages effectués dans la tourbe permettent de comprendre l'évolution de la végétation locale. En effet des sondages faits dans celle de Mejen Ech Chitan ont permis de remonter à une période de 5.000 ans avant l'ère actuelle (Ben Tiba, pers. comm). La tourbière de Mejen Ech Chitan est en assez mauvais état, la clairière ayant été cultivée dans le passé par son propriétaire privé, mais peut être restaurée.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 3

12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1

L'inscription du Lac de Mejen Ech Chitan se justifie sous le Critère 1 parce que les mares d'eau douce sont rares dans les forêts de chêne méditerranéennes et celle-ci est en état quasi-naturel, avec une gamme représentative de la végétation du sud de la région biogéographique, surtout les nénuphars. L'inscription de la Tourbière de Mejen Ech Chitan se justifie, également sous le Critère 1, par la rareté des tourbières en Afrique du Nord et par leur importance pour la compréhension de l'histoire de la végétation, grâce aux pollens qu'elles abritent dans leurs couches inférieures.

Critère 3

L'inscription du site se justifie également sous le Critère 3 parce qu'il abrite des espèces végétales rares et notamment *Isoetes hystrix* (qui illustre l'irradiation depuis le centre de l'Europe) et l'osmonde royale *Osmunda regalis*. On note aussi la présence dans le lac de deux plantes rares : le nénuphar

Nymphaea alba et la renoncule aquatique *Ranunculus aquatilis*. Il y a aussi une diversité d'oiseaux, y compris des oiseaux paléarctiques nicheurs, et notamment des espèces forestières telles que le pic épeiche *Picus dendrocopos* ou le grimpereau des jardins *Certhia brachydactyla*, ici à la limite méridionale de leur aire de distribution, souvent sous forme de sous-espèces endémiques (voir section 20 pour le détail).

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique: Paléarctique occidentale.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence): Biome Méditerranée/Afrique du Nord

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

L'eau du lac est douce et peu profonde (la profondeur maximale ne dépasse pas trois mètres au centre). L'eau, qui provient d'une source au pied d'une falaise du Djebel Chitan, traverse la tourbière pour arriver au lac, en forme de cuvette, qui retient l'eau toute l'année et ne se dessèche presque jamais (le lac aurait été drainé en 1930 et il s'est desséché en 2002 après plusieurs années de sécheresse). Le site se trouve dans le bioclimat humide inférieur, à la limite des variantes à hiver doux et chaud, en bordure côtière. Température annuelle moyenne : 19°C ; pluviométrie annuelle un peu plus de 800 mm. Le site étant d'une étendue très limitée, les remarques sur la géologie et la géomorphologie du bassin versant de la section 15 s'appliquent aussi au site même.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

La zone est assez bien arrosée pour l'Afrique du Nord (pluviométrie annuelle moyenne de 920 mm) et fortement influencée par le vent (200 jours/an), surtout du nord-ouest. Le Djebel Chitan fait partie des moyennes montagnes des Mogods ; l'altitude varie entre 160 et 451 m. Le substratum géologique est le flysch oligocène ; par endroits apparaissent, à la suite de l'érosion, des marnes de formation antérieure à l'oligocène. Parmi les sols des versants on distingue : les sols sur marnes, les sols argileux hydromorphes, les colluvions argilo-gréseuses et les colluvions gréseuses ; parmi les sols de la terrasse on distingue les sols sableux en surface, bien ou mal drainés dès la surface, et des sols argileux mal drainés en surface.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Le lac représente la partie la plus basse de son petit bassin versant et retient les eaux, versées surtout en hiver.

17. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Lac : **Tp** : **Mare d'eau douce permanente**; étang (moins de 8 hectares).

Tourbière : **U** : **Tourbière non boisée**.

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Pour le lac, uniquement Tp, pour la tourbière uniquement U.

18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Aux alentours du site, on rencontre de belles subéraies de *Quercus suber* relativement développées sur des sols profonds de bonne structure et riches en matière organique, le sous-bois étant alors constitué de plantes humicoles ; sur les terrasses alluviales et colluviales, les collines et les versants marneux, la végétation est un maquis plus au moins dégradé d'*Euphorbia herbacea*, *Cistus monspeliensis* et de *Pistacea lentiscus*. Le sanglier *Sus scrofa barbarus* est assez commun et « laboure » le terrain autour du lac. L'avifaune de la forêt est caractérisée par la présence d'espèces paléarctiques nicheurs, près de la limite méridionale de leur aire de reproduction. Le lac abrite des tortues d'eau douce et des grenouilles. De nombreux mammifères viennent boire.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Dans le bassin versant, forêt de chêne-liège *Quercus suber* et de chêne kermès *Q. coccifera* avec quelques îlots de chêne zéen *Q. canariensis* et de houx *Ilex aquifolium* autour du lac. Autre espèce intéressante qui montre l'irradiation du centre de l'Europe : *Isoetes hystrix* ; également *Osmunda regalis*, deux plantes seulement près de la source. Des sondages effectués dans la tourbière ont permis de retracer l'histoire de la végétation jusqu'à une période remontant à 5.000 ans avant la période actuelle. La végétation avoisinante est formée de filaire *Phillyrea angustifolia*, arbusier *Arbutus unedo*, daphné garou *Daphne gnidium*, bruyère arborescente *Erica arborea* et *E. scoparia*, *Lavandula stoechas*, *Halimium halimifolium* et d'oléastre *Olea europea*.

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La forêt abrite des espèces animales de grande valeur patrimoniale, culturelle et éducative, qui doivent certainement s'abreuver au lac et dans les ruisseaux : le porc-épic à crête *Hystrix cristata*, la loutre *Lutra lutra* (espèce souvent en diminution dans le Paléarctique mais dont la population au nord-ouest de la Tunisie est en bonne santé), la mangouste ichneumon *Herpestes ichneumon*, le hérisson

d'Algérie *Erinaceus algirus*, et l'hyène rayé *Hyaena hyaena*. Parmi les oiseaux paléarctiques nicheurs citons : le pic épeiche *Dendrocopus major numidus* (sous-espèce endémique d'Afrique du nord), le rossignol *Luscinia megarhynchos*, le rouge-gorge *Erithacus rubecula witherbyi* (sous-espèce endémique d'Afrique du nord), le pouillot ibérique *Phylloscopus ibericus* (espèce nouvelle méditerranéenne, récemment séparée du pouillot véloce *Phylloscopus collybita*), le mésange bleue d'Afrique *Parus teneriffae* (espèce nouvelle, récemment séparée du mésange bleue d'Europe *Parus caeruleus*), le mésange charbonnière *Parus major excelsus* (sous-espèce endémique d'Afrique du nord), grimpeur des jardins *Certhia brachydactyla mauretanicus* (sous-espèce endémique d'Afrique du nord), et le pinson des arbres *Fringilla coelebs africana* (sous-espèce endémique d'Afrique du nord).

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Une partie de la forêt est exploitée de façon durable par la Direction Générale des Forêts pour la production de liège. La forêt constitue la ressource principale pour les populations humaines locales (activités de pâturage et d'élevage). La multiplication des résidences secondaires se fait également sentir sur la côte voisine. Ces activités pourraient à l'avenir donner lieu à une régression du couvert végétal, d'où la nécessité de réguler la situation selon les principes du développement durable.

22. Régime foncier/propriété:

a) dans le site Ramsar:

Le lac appartient au Domaine forestier de l'Etat ; il y a un titre privé à l'intérieur du titre forestier qui couvre la clairière où se trouve la tourbière.

b) dans la région voisine:

La « série » forestière de Djebel Chitane (4.462 ha) est gérée par trois triages forestiers, ceux de Sidi Michrig au nord, de Mhibeus au centre et de Tamera au sud. Le lac et tourbière de Mejen Ech Chitan se trouvent entièrement dans celui de Sidi Mechrig.

L'Agence de Protection de l'Aménagement du Littoral (APAL) a proposé la création d'une « Zone sensible Cap Negro – Cap Serrat », (document daté de janvier 2003) et couvrant une zone du Domaine Public Maritime, plus le titre forestier de Djebel Chitan. La DGF a donné un avis favorable et est allée plus loin en proposant la création d'un nouveau Parc national couvrant 4.462 ha et englobant une réserve intégrale de 1.430 hectares qui comprend Mejen Ech Chitan. Cette proposition a été approuvée et retenue, et le décret de création du Parc est en cours de préparation.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

a) dans le site Ramsar:

Aucune activité humaine dans la réserve naturelle constituée par le lac, où la priorité est donnée à la conservation de la nature. La clairière qui abrite la tourbière est actuellement soumise partiellement à la culture et partiellement au pâturage à très petite échelle par son propriétaire privé.

b) dans la région voisine /le bassin versant:

Exploitation forestière : La série de Djebel Chitan comporte des zones de maquis non arboré, de « perchis » de chêne-liège (c'est-à-dire de jeunes arbres) et de « futaie » de chêne-liège, c'est-à-dire

de grands arbres. « Etage inférieure » de chêne-liège, c'est-à-dire qu'il ne pousse pas très bien ici. Difficulté du reboisement avec chêne-liège, donc reboisement avec pin pignon au sud de la série.

Pâturage et élevage : Les habitants de la région, peu nombreuses, pratiquent l'élevage et le pâturage en zone forestière, et des cultures maraîchères dans les clairières.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

a) dans le site Ramsar:

Aucun facteur dans le lac ; la tourbière est actuellement en propriété privée ; la Direction Générale des Forêts souhaite racheter le terrain, pour empêcher d'éventuelles actions par le propriétaire privée qui pourraient être défavorables au statut de conservation de la tourbière.

b) dans la région voisine:

Accroissement de la pression du pâturage sauvage, qui met en danger le couvert végétal, d'où la décision de création d'un Parc national, comportant des zones de protection intégrale et des zones d'exploitation durable.

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

Une zone d'une superficie de 10 hectares est classée « Réserve naturelle » par l'arrêté du Ministre de l'Agriculture du 18 décembre 1993 (publié sur le Journal Officiel de la République Tunisienne 100, pages 2389-2390, du 31 décembre 1993).

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Promulgation du décret de création du Parc national. Rachat par l'Etat de la tourbière, restauration de ses caractéristiques naturelles et études palynologiques, préparation d'un plan de gestion pour le futur Parc national qui englobe la tourbière.

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Pas de recherches systématiques pour le moment ; il serait souhaitable d'approfondir les recherches sur la tourbière en faisant de nouveaux sondages et de nouvelles analyses du pollen. Le lac est clôturée, mais il n'y a pas actuellement de structures d'accueil.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Visites occasionnelles par des groupes d'étudiants sous la direction de leurs professeurs et de l'autorité de gestion, à développer à l'avenir.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

La zone est actuellement peu utilisée à cette fin.

30. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale des Forêts.

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

- Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL)
2 rue Mohamed Rachid Ridha
1002 Tunis Belvédère
Tél : 00.216.71.840177

- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale des Forêts,
Tunis, représenté à l'échelle régionale par

Commissariat régional du développement agricole (CRDA)
Arrondissement des Forêts
Conservateur du site Ramsar de Mejen Ech Chitan
Bizerte
Gouvernorat de Bizerte
Tunisie
Tél : 00.216.72.431.438

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

CRDA de Bizerte (2003) : *Projet de création d'un parc national à Djebel Chitana – Sejenane*.
Document ronéotypé, 12 pp.

Hughes J M R, F Ayache, G E Hollis, F Maamouri, C Avis, C Giansante & J R Thompson
(1996) : *Inventaire préliminaire des zones humides tunisiennes*. Document préparé pour la
Direction Générale des Forêts, et financé par la CEE (DG XII), le Bureau de Ramsar et l'US
Fish and Wildlife Service. Unité de recherches sur les zones humides, Département de
Géographie, University College London. 581 pp. (Voir sites 257 - lac - et 258 - tourbière).

Schoenenberger A et L. Schroder (1970): *Principales plantes caractéristiques des forêts de
chêne liège et de chêne zéen de la Kroumirie et des Mogods*. Var. Sci., Institut National de
Recherches Forestières (INRF), Tunisie, No. 35.

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org